

Développer le TIG dans les collectivités territoriales : La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg un exemple qui marche

WEBINAIRE DU
- 09/04/2021 -

SOMMAIRE



Propos introductifs

Albin HEUMAN, Directeur de l'ATIGIP

Nadia ZOURGUI, adjointe à la Maire de STRASBOURG en charge de la tranquillité publique



Le TIG, une peine utile pour tous

Jessica VONDERSCHER, Cheffe du service TIG - ATIGIP

Charles MAISON, Responsable des partenariats - ATIGIP



L'exemple dynamique de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg

Nadia ALIOUA, chargée de relations partenariales - Service prévention urbaine de la Ville et de l'Eurométropole de STRASBOURG

Claudia SCHELL, Référente territoriale du Bas-Rhin – ATIGIP

Pauline DESTAING, cheffe d'antenne de l'ALIP de STRASBOURG - SPIP du Bas-Rhin

LE TRAVAIL D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, une peine utile à tous

**Il était
une
fois...**



ET DEPUIS 1983 ... ?

**Surpopulation carcérale
endémique**

Coût de la détention = 105€/jour

**Inactivité
des personnes détenues**

28% seulement travaillent

Récidive élevée

59% de re-condamnation
dans les 5 ans après la sortie

**Développer
une alternative
crédible**

**Le Travail
d'Intérêt
Général**

Mars 2018

Rapport sur les leviers
permettant de
dynamiser le TIG



Décembre 2018

Création de l'Agence
du TIG et de l'insertion
professionnelle

UNE PEINE UTILE POUR TOUS

RÉPARER LE PASSÉ

SANCTIONNER

Répondre à l'infraction commise avec une sanction individualisée

RÉPARER

Effectuer un travail sans rémunération dans l'intérêt collectif

PRÉPARER L'AVENIR

INSÉRER

Faire découvrir une activité professionnelle ou solidaire à des personnes souvent éloignées de l'emploi

SOCIALISER

Impliquer directement la société civile dans la peine et favoriser le lien social



AXE 01 de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024

AXE 01

→ MESURE 11 Utiliser la mesure pénale comme vecteur d'insertion

→ ACTION

11.1 Développer le suivi post-TIG avec les partenaires participant à l'insertion, dans le cadre du déploiement du travail d'intérêt général par l'Agence du TIG.

Pilotes et partenaires : Agence du TIG, CLSPD / CISPD, missions locales, Pôle emploi, entreprises.

Fiche n°13 LE TIG DANS L'INSERTION

→ Utiliser la mesure pénale comme vecteur d'insertion (Mesure 11)

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

En s'appuyant sur l'Agence du travail d'intérêt général⁽³⁶⁾ : renforcer la mobilisation autour de cette peine et participer à la réinsertion des personnes placées sous main de justice, notamment celles rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles.

LE TIG POUR TOUS

QUI EST CONDAMNÉ ?

Majeurs
Mineurs dès 16 ans
(si 13 ans au moment des faits)



92%



8%

ÂGE MOYEN
des Tigistes

27
ans

*dont la moitié
ont moins de 22 ans*

POUR QUELLES INFRACTIONS ?

Contraventions
Délits



Infractions
routières



Vols
simples



Outrages
Rébellions



Usage de
stupéfiants

LE TIG POUR TOUS

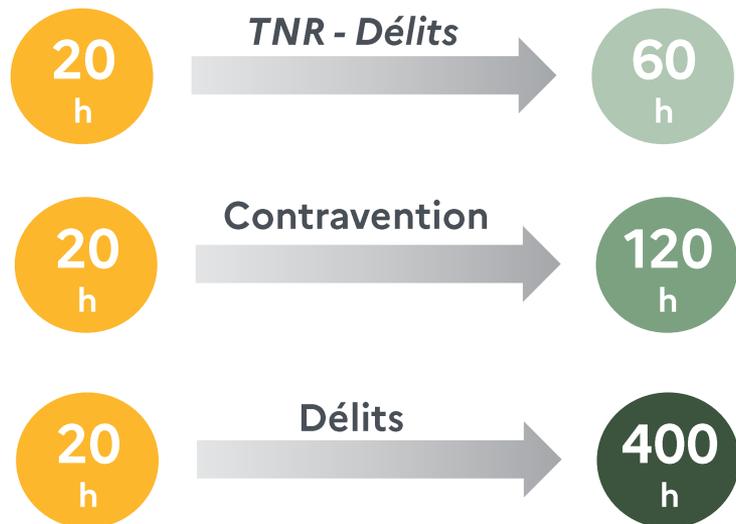
QUEL TYPE DE TIG ?

TIG autonome
Sursis-probatoire et obligation TIG
Aménagement de peine et TIG



40 000 mesures
en 2019

COMBIEN D'HEURES ?



L'ACCUEIL DE LA PERSONNE EN TIG

UN TRAVAIL COLLECTIF !

1

Le Tribunal prononce
la peine
La personne donne
SON ACCORD



2

Le CPIP/l'éducateur
ÉVALUE LA SITUATION
personnelle et professionnelle
de la personne condamnée



3

Le CPIP/l'éducateur
CHOISI LE POSTE DE TIG
le + adapté à la réinsertion de
la personne



6

Le tuteur adresse
LE BILAN DE FIN DE MESURE
au CPIP/ à l'éducateur



5

La personne condamnée
EXÉCUTE SON TIG



4

Le tuteur rencontre la
personne condamnée:
il **DONNE SON GO**
pour l'accueil.

Le directeur du SPIP/STEMO
VALIDE L'AFFECTATION.

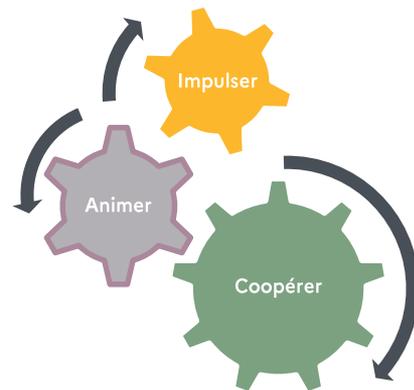


LE RÉFÉRENT TERRITORIAL DU TIG



- **Prospecter de nouveaux partenaires TIG**
- **Animer et pérenniser le réseau existant**
- **Préparer et suivre l'habilitation et l'inscription des postes TIG**
- **Alimenter la plateforme numérique TIG360°**
- **Représenter l'agence dans les territoires**

- 1** **Simplicité**
- 2** **Efficacité**
- 3** **Proximité**



QUI PEUT ÊTRE HABILITÉ ORGANISME D'ACCUEIL ?

TYPE D'ORGANISME	SPECIFICITES	PROCEDURE
Personnes morales de droit public	Collectivités territoriales, services de l'Etat, établissements publics	Habilités d'office
Association Loi 1901		Doivent obtenir une habilitation locale (JAP/ JE) ou nationale
Personnes morales de droit privé	Chargées d'une mission ou d'une délégation de service public	
Structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et sociétés à mission	Décret d'expérimentation du 26 décembre 2019*	

LES PARTENAIRES NATIONAUX

Les 9 signataires
des accords de
2016



Les 25
organismes
Conventionnés
en 2019



Les signataires
nationaux
2020/2021



L'EXEMPLE DYNAMIQUE de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg

Strasbourg.eu
eurométropole

LES MISSIONS DU SPIP DU BAS-RHIN (67)

DOUBLE MISSION DE l'administration pénitentiaire

- **SURVEILLER**, en assurant l'exécution de la peine des personnes confiées par l'autorité judiciaire (détention ou obligations) ;
- **PRÉVENIR** la récidive en agissant sur les facteurs d'insertion socio-professionnels

Un travail

collectif

*en partenariat
avec tous
acteurs de
l'insertion*

ASSURER le suivi des mesures et des peines

TRAVAILLER en collaboration avec les partenaires publics ou associatifs

PRÉPARER la réinsertion des personnes placées sous main de justice

L'ORGANISATION DU SPIP DU BAS-RHIN

DEUX Antennes Locales d'Insertion et de Probation (ALIP)

ALIP de STRASBOURG-SCHILTIGHEIM
(ressort du tribunal de Strasbourg)

ALIP de SAVERNE-OERMINGEN
(ressort du tribunal de Saverne)

2 PÔLES PAR ALIP

Pôle Milieu fermé
(au sein des établissements pénitentiaires)

Pôle Milieu ouvert
(pour le suivi des personnes condamnées non incarcérées)



TROIS Etablissements pénitentiaires

Maison d'Arrêt
de Strasbourg

Centre de Semi-Liberté
de Souffelweyersheim

Centre de détention
d'Oermingen

L'ANTENNE DE STRASBOURG (ALIP) en chiffres

Le milieu ouvert

2728 mesures suivies

Au 1^{er} juillet 2019 sur l'ALIP de STRASBOURG

SCHILTIGHEIM

Le TIG

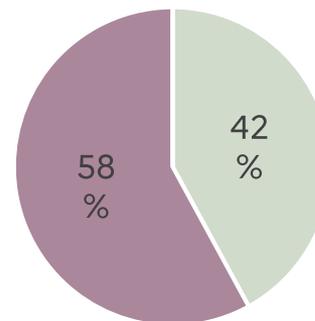
552 mesures à faire exécuter

Au 1^{er} juillet 2019 sur l'ALIP de STRASBOURG

SCHILTIGHEIM

20% des mesures suivies

Données chiffrées TIG/ STIG et TNR *Flux annuel SPIP*



■ TIG ■ STIG

232 TIG
320 STIG- SPTIG
depuis mars 2020
Aucun TNR

LA DTPJJ DU BAS RHIN

La Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) est une direction du ministère de la Justice. Elle est chargée de « l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation des institutions intervenant à ce titre ». Elle intervient aussi bien au civil (protection de l'enfance) qu'au pénal (enfance délinquante). Les services et professionnels de la PJJ concentrent leur intervention sur l'action éducative auprès des mineurs ayant commis des actes de délinquance. Ils mènent également des enquêtes sur l'environnement de l'enfant et de sa famille pour aider le magistrat à prendre une décision.

5 sites SP Strasbourg | Haguenau | Saverne | Colmar | Mulhouse

Les services et établissements du secteur public sont constitués d'unités éducatives :

- en milieu ordinaire (UEMO)
 - en insertion scolaire et professionnelle (UEAJ, ISP, restaurants d'application)
 - en placement collectif dans des foyers (UEHC)
 - en placement individualisé (UEHD, familles d'accueil, studio...)
- et de **missions spécialisées**
- auprès des mineurs en détention (MEMA)
 - permanence éducative auprès des tribunaux (PEAT)
 - insertion socio-professionnelle (ISP)
 - mission hébergement diversifié (HD)

**6 ASSOCIATIONS
HABILITÉES + VILLE DE STRASBOURG**

16 IMPLANTATIONS

- 2 CER
- 2 CEF
- 2 SRP
- 2 SIE

Au 1^{er} janvier 2020, 211 professionnels participent à la mission :

-140 agents FPE : psychologues, assistants de service social, éducateurs, professeurs techniques

139 postes financés dans le SAH exclusif État

**5202 jeunes
suivis en MO
SP/SAH**

**3612 garçons
1590 filles**

**233 jeunes
placés**

Suivis : 60,4 % âgés de 13 à 16 ans 46,1% au pénal 53,9% au civil 52,4% aide à la décision (SP)

LES MESURES PRISES EN CHARGE PAR LE STEMO PJJ 67

Investigations (art.375 Code civil)

-Mesures judiciaires d'Investigations Educatives

Présententiel

- investigations pénales
- le recueil de renseignements socio-éducatifs
- le Contrôle judiciaire

Présententiel/Postsententiel

- Liberté Surveillée
- Réparation pénale
- SSDS
- le Stage de Formation Civique

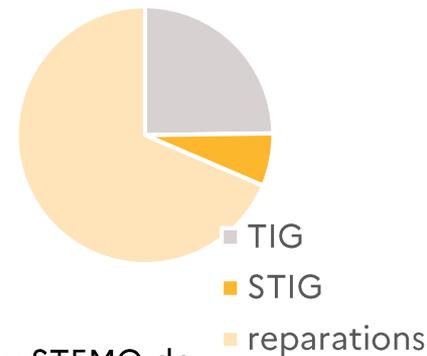
Post sententiel

- Le travail d'intérêt général (« TIG ») ou Sursis TIG
- La Réparation pénale
- La Mise Sous Protection Judiciaire

Données chiffrées TIG/ STIG et réparation pénale

Flux annuel PJJ 2019

- 56 TIG
- 15 STIG
- 155 Réparation pénales



Au 1^{er} juillet 2019, le STEMO de STRASBOURG avait en charge :

- 850 mesures suivies en Milieu Ouvert dont 59 TIG à faire exécuter

7% Des mesures suivies au STEMO de STRASBOURG

Le TIG peut être ordonné pour le public PJJ âgé de + 16 ans (jeunes suivis âgés de 16 à 21 ans)

LE STEMO BAS RHIN

Le service est composé de 5 unités réparties géographiquement :

- UEMO Strasbourg Nord
- UEMO Strasbourg Centre
- UEMO Strasbourg Sud
- UEMO Haguenau
- UEMO Saverne

Le STEMO Bas Rhin assure

- les suivis en « milieu ouvert »
- la Mission Educative en Maison d'Arrêt
- la Permanence Educative Auprès du Tribunal

En 2019, il a suivi

-1398 mineurs prévenus ou condamnés des ressorts de Saverne et Strasbourg

-41 jeunes détenus en MA au total

Au 1^{er} janvier 2020, 58 agents concourent à l'exercice des missions du STEMO BAS RHIN

1 directrice de service

5 adjoints administratifs

5 responsables d'unités éducatives

4 psychologues

3 assistants de services sociaux

39 éducateurs

LA VILLE ET L'EUROMÉTROPOLE DE STRASBOURG

NOS MOTIVATIONS

DONNER DU SENS à la peine

- permettre la prise de conscience du préjudice;
- faciliter la compréhension et l'accueil;

PROPOSER UNE ACTIVITÉ UTILE à la communauté
dans une démarche réparatrice.

ORGANISER UN ACCUEIL formateur des personnes condamnées
dans une démarche d'insertion socio-professionnelle.

PRENDRE EN COMPTE LES RESPONSABILITÉS
familiales, sociales et matérielles des personnes en TIG.

UN IMPORTANT ACCUEIL DE PERSONNES EN TIG

L
,
E
S
S
E
N
T
I
E
L

106 TUTEURS-TRICES

volontaires

1 mesure/1 référent-e ;

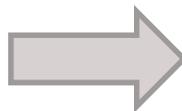
1 GUICHET UNIQUE DE COORDINATION

entre le SPIP, la PJJ et les services

= 1/2 ETP

1 GUIDE DES MISSIONS

Permettant de définir la liste de postes



L'offre de TIG la plus importante du Bas-Rhin

- 106 places ouvertes pour les personnes en TIG toute l'année ;
- 135 sites pouvant accueillir des TIG ;

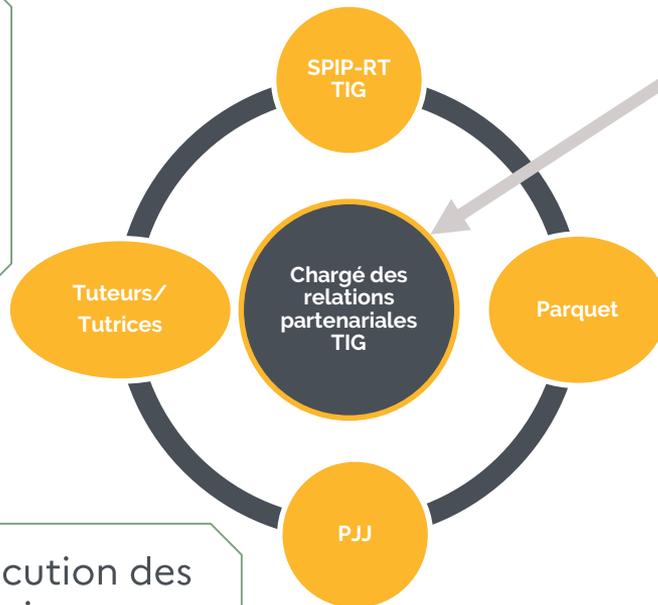
Le partenariat avec le Ministère de la Justice

- 2 conventions signées avec le SPIP 67 et la PJJ ;
- Un bilan annuel détaillé.

UN GUICHET UNIQUE FACILITATEUR

Le **SPIP** : Pour la mise à exécution des mesures pour les majeurs
La RT TIG pour l'organisation du partenariat

La **PJJ** : Pour la mise à exécution des mesures concernant les mineurs ou jeunes majeurs



Le Guichet unique :
Pour organiser et coordonner la prise en charge

Le Parquet : Pour le déploiement de la justice de proximité et mise en œuvre du TNR

L' accueil au sein de nos services

Instruction

- Le SPU réceptionne une fiche d'exécution d'une mesure TIG de la part du SPIP ou de la PJJ ;
- Il contacte un service accueillant (procédure interne validée par chaque service) ;
- Le/La référent-e du service invite la personne à un entretien préalable.

Mise en œuvre

- Pose du cadre lors de l'entretien: date de démarrage, jours et horaires, consignes de sécurité, missions confiées, respect des règles ;
- Le SPU transmet ces éléments au SPIP ou à la PJJ pour l'établissement d'une ordonnance d'affectation signée soit par le Juge d'Application des Peines ou le Juge des Enfants.

CR d'exécution

- Démarrage de la mesure et suivi des heures via la fiche de déroulement de la mesure ;
- Suivi quotidien de la mesure entre le SPU, le/la référent-e, le SPIP ou la PJJ ;
- Notification à l'autorité judiciaire des heures effectuées.

LES ENGAGEMENTS DE LA VILLE ET DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

- ✓ **VALORISER LA FONCTION DE TUTEUR-TRICE** via la formation continue et le régime indemnitaire ;
- ✓ **INNOVER ET PROMOUVOIR DE NOUVELLES FORMES D'ACCUEIL**, et notamment celles des mineurs ;
- ✓ **DÉVELOPPER LE RÉSEAU DES PARTENAIRES** à l'échelle des 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du CISPD-R.

LE TÉMOIGNAGE DE CEUX QUI FONT VIVRE LE TIG

Nos accueils en médiathèque:

- ✓ La construction des profils de poste et l'animation du réseau des référents-es TIG;
- ✓ La prise en charge: exemple de la médiathèque Olympe De Gougès.



Anna MARCUZZI
Directrice du service des médiathèques
Anne DIDIERJEAN
Responsable secteur adulte
Médiathèque Olympe de Gougès

Strasbourg.eu
eurométropole

Strasbourg.eu

Échanges avec les participants.tes

VOS PRINCIPALES QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour un mineur, y a t il des postes sur lesquels ils ne peuvent pas être affectés en raison de l'âge: horaires de travail, pénibilité,..?



Pour l'accueil des mineurs et des travaux autorisés, vous pouvez vous référer au décret n°2015-433 du 17 avril 2015

Existe-t-il des fiches de postes types ?



Les référents territoriaux sont présents pour vous accompagner dans la construction de ces fiches de postes.

Comment lever certains freins liés aux appréhensions des tuteurs ? Vous avez parlé de formation ?



Les référents territoriaux du TIG organisent des formations à destination des tuteurs de manière à leur donner un maximum de clés de compréhension de la mesure mais également de leur mission bien particulière dans le cadre de cet accompagnement.

Strasbourg.eu
eurométropole

Strasbourg.eu

VOS PRINCIPALES QUESTIONS COMPLÉMENTAIRES

Peut-on avoir une idée du budget - au moins approximatif - que ce projet global représente (formation, communication, RH...) dans une organisation comme la votre ?



4 postes de dépenses sont à prévoir : si guichet unique le coût d'un poste dédié à son fonctionnement. À Strasbourg ½ ETP de cadre de A. Ensuite le coût afférent aux Équipements de Protection individuelle (EPI) dotation prévue par chaque service accueillant. Cela représente un coût de 32 € par personne (coût total en année hors covid + 7000 €). Enfin, la prime tutorat a représenté en 2020 année covid donc particulière près de 9 000 €. Ces différents coûts sont à mettre en parallèle avec le nombre d'heures effectuées par les personnes en TIG à savoir + 20 000 heures en année hors covid.

*Bonjour,
J'avais une question par rapport aux FIPD. J'ai cru comprendre que nous pouvions y faire appel mais je n'ai pas bien compris dans quelle mesure*



Oui, il faut se référer à la circulaire : <https://www.cipdr.gouv.fr/diffusion-de-la-circulaire-2020-du-fipd/>

POUR EN SAVOIR +

Pour la Ville et l'Eurométropole de STRASBOURG:

Contact-TIG@strasbourg.eu notamment concernant les échanges sur les conventions
www.strasbourg.eu/travail-d-interet-general-tig vous y trouverez les bilans

Pour le Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Bas-Rhin:
Pauline DESTAING: pauline.destaing@justice.fr

Pour les services de la protection judiciaire de la jeunesse:
Alexandra WEILAND: alexandra.weiland@justice.fr

Pour l'Agence du Travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle:
Claudia SCHELL: claudia.schell@justice.fr
http://tig-insertion-pro.fr

A très bientôt!

*« Agissez toujours
comme s'il était impossible d'échouer »*

Winston Churchill